

**Enseignants qui êtes inscrits au Réseau
Vous pouvez
participer à son développement
et en tirer Profit !**

ANNEE SCOLAIRE 2006-2007

RAPPEL DES DIFFERENTES COLLABORATIONS POSSIBLES

Conditions valables à partir du 1^{er} janvier 2007

Présentes sur le site <http://ecolechezvous.com/tableaudescollaborations.htm> elles sont rappelées ci-dessous.

1 LA MISSION NORMALE Ecole Chez Vous adresse un enseignant à une famille ayant réglé sa cotisation

▶ en Primaire le salaire horaire net est de 14,50 €, en 2nde il est de 16,30 € et en Terminale de 17,80 €
(voir le Tableau des Salaires)

LA PRIME D'AIDE AU RECRUTEMENT

2 PARTENARIAT SIMPLE l'enseignant présente une famille à Ecole Chez Vous et ne lui donne pas de cours (un prof de philo présente une famille désirant prendre des cours de maths)

▶ il reçoit un chèque de 15 €/famille inscrite

3 MISSION EN PARTENARIAT l'enseignant présente une famille à Ecole Chez Vous et lui donne des cours (le prof de philo présente une famille désirant prendre des cours de philosophie)

▶ son salaire est majoré de 7% soit 19,05 €/h pendant toute la durée de la mission ! [il ne reçoit pas les 15 € précédents]

4 DISTRIBUTION D'AFFICHETTES sur la base du volontariat

▶ l'enseignant reçoit 15 €/famille inscrite si les affichettes sont fournies par l'organisme

▶ il reçoit 20 € s'il photocopie lui-même les affichettes [selon un modèle bien précis fourni par nos soins]

▶ s'il donne des cours à une famille inscrite grâce aux affichettes qu'il a distribuées, on procèdera comme au 3^e : son salaire sera relevé de 7% [sans autre prime]

▶▶ Les enseignants désirant distribuer des affichettes le feront savoir à admi@ecolechezvous.com en précisant « OK pour affichettes à reproduire ». Ils recevront en retour un modèle comprenant un code personnalisé qu'ils devront reproduire uniquement par photocopie. S'ils préfèrent recevoir un paquet de 200 affichettes déjà tirées, ils mentionneront « OK pour 200 affichettes » (dans ce cas prévoir un délai minimum d'une semaine)

Remarque : le code personnalisé permet à la famille d'obtenir une ristourne lors de son inscription ; ce code permet évidemment aussi de connaître le responsable de la distribution des affichettes et donc le destinataire de la prime...